



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 6 / 0 4 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 6 / 0 4 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7803

### 1 Intitulé du projet

POLE SPORTIF DU PELLERIN

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Ville du Pellerin

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 1 4 4 0 1 2 0 0 0 0 0 1 6

Collectivité territoriale (commune)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

BRILLAUD DE LAUJARDIERE

François

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44 - Equipements sportifs et aménagements associés	Le projet correspond à la création d'un terrain de foot de gazon synthétique (105x68m hors débords), de 6 couloirs d'athlétisme et, dans un second temps, d'un bâtiment d'env. 460m <sup>2</sup> pour des vestiaires et un club-house.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet correspond à la création d'un terrain de foot en gazon synthétique de 105m de long et 68 m de large (7140m<sup>2</sup> hors débords), de 6 couloirs d'athlétisme de 80 ml, d'une fosse de 100m<sup>2</sup> et d'un bâtiment de 460 m<sup>2</sup> destiné à accueillir des vestiaires et le club-house. L'emprise aménagée (et cloturée à terme) représente 1,12 ha. Les aménagements projetés s'implantent en lieu et place d'un espace déjà partiellement aménagé avec des terrains de tennis non couverts, le terrain de foot actuel (terrain d'honneur enherbé) et un terrain d'entraînement enherbé d'appoint (ce terrain d'appoint, régulièrement entretenu par la commune, est utilisé également pour des manifestations scolaires - cross du collège - et culturelles - les Pelleri'Nez : festival de cirque et d'arts de rue programmé habituellement fin mai / début juin).

Le projet ne nécessite pas de travaux de démolition.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet doit permettre de répondre aux besoins du Football Club Basse Loire (FCBL - fusion entre les trois clubs des communes de Brains, Le Pellerin et St Jean de Boiseau) qui manque d'infrastructures pour ses adhérents. Aujourd'hui, compte tenu du manque d'infrastructures, seul le terrain synthétique de Brains permet à ce jour au club d'assurer la continuité sportive tout au long de l'année. De plus, le terrain de la commune de Brains (dont la réalisation date de 2011) ne permettant pas à lui seul d'assurer le bon déroulement des rencontres et des entraînements du FCBL, est donc sur-utilisé et sa durée de vie est donc diminuée (durée de vie estimée 10 à 15 ans suivant l'utilisation).

Le nouveau terrain en gazon synthétique, utilisable toute l'année, viendra en remplacement de deux terrains existants sur la commune du Pellerin depuis les années 1970 : un terrain enherbé (env. 17 300m<sup>2</sup>) et un terrain en stabilisé (env. 10 300m<sup>2</sup>).



---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction du terrain nécessitera les travaux suivants :

- démolition des terrains de tennis et dépose du mobilier existant (clotures, buts, barrières,...)
- terrassement sur environ 50cm,
- traitement du fond de forme,
- installation du réseau de drainage,
- apport de matériaux GNT pour couche drainante et couche de souplesse,
- installation du revêtement synthétique avec gazon et remplissage sable / rafle de maïs,
- marquage au sol et pose des équipements (buts, clotûres, etc...)

Un réseau d'éclairage est prévu en périphérie du terrain.

Concernant le revêtement, le plastique utilisé sera 100 % issu de la filière du recyclage et le remplissage du terrain sera réalisé grâce à une matière naturelle (la rafle de maïs), produite en France et sans OGM : un remplissage propre, qui réduit la chaleur, ne génère pas de poussière et est 100% biodégradable.

Les couloirs d'athlétisme seront réalisés dans un revêtement imperméable (résine), adapté à la pratique sportive.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois réalisé, le terrain et les couloirs d'athlétisme seront régulièrement utilisés pour la pratique sportive. Le bâtiment comportera des vestiaires et un club-house accessibles aux joueurs et aux équipes adverses.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation du terrain synthétique ne nécessite pas de procédure spécifique au titre du code de l'urbanisme. La réalisation du bâtiment (vestiaires/club-house) nécessitera la réalisation d'un permis de construire.

A ce stade, le projet est également soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau (rubrique 2150 uniquement).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprises aménagées	1,12 ha
Surface terrain de foot (68m de large x 105m de long) + débords	8100 m <sup>2</sup>
Linéaire des couloirs d'athlétisme	80 ml (6 couloirs)
Emprise couloirs athlétisme et fosse	675 m <sup>2</sup>
Emprise bâtiment (vestiaires + club-house)	460 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : rue de la Jouardais

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Le Pellerin

Code postal : 4 4 6 4 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 4 7 ° 1 1 , 4 6 " N Lat. : 0 1 ° 4 5 , 4 1 " O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUm de Nantes Métropole - zone US (grands équipements d'intérêt collectif et de services publics qui concourent au fonctionnement de la métropole, pôles d'équipements communaux ou intercommunaux).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.



**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de Nantes Métropole adopté le 10 février 2017 (voir cartographie bruit en annexe)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Délimitation des zones humides réalisées sur le terrain d'entraînement d'appoint par le bureau d'études OGE en 2023 (seul site non aménagé aujourd'hui). 4116 m <sup>2</sup> de zones humides sur le critère sol ont été identifiés (voir étude en annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi de la Loire aval dans l'agglomération nantaise approuvé par arrêté le 31 mars 2014 La zone d'étude se positionne hors zone inondable (voir détails en annexe)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS FR5210103 / ZSC FR5200621 « Estuaire de la Loire » à environ 1km au nord du site (voir détails en annexe)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	44SC43 Estuaire de la Loire à 2,5 km au nord-ouest du site (voir détails en annexe)

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un réseau de drainage superficiel est prévu pour le nouveau terrain de football. A ce stade (Esquisse), il est prévu que les eaux soient infiltrées sur site. Les ouvrages de gestion des EP seront dimensionnés ultérieurement lors des phases opérationnelles après réalisation d'essais sur site pour connaître la perméabilité des sols. Les ouvrages seront dimensionnés en respectant les règles du zonage EP de Nantes Métropole.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en matériaux de terrassement. Les déblais sont évacués en filière adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'apport de matériaux pour la réalisation du terrain de sport (revêtement synthétique, couches de fondation).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment créé (vestiaires / club-house) sera desservi en eau potable et connecté au réseau d'assainissement Eaux usées de la commune. NB : le choix d'un terrain en gazon synthétique permet de supprimer les besoins d'arrosage en période estivale ce qui va dans les sens des économies d'eau.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va entraîner la destruction partielle de la zone humide identifiée sur le site (295 m <sup>2</sup> ). Un cheminement de 2,5m de large en écorce de bois (pas d'impact sur les sols) accompagnée d'une haie arborée sont prévus en frange de la zone humide maintenue. La zone humide non impactée sur le site sera sanctuarisée avec mise en place de ganivelles pour la délimiter. Cela permettra d'éviter le piétinement. Un plan de gestion spécifique sera mis en place (entretien moins fréquent qu'actuellement).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne la consommation d'environ 7800 m <sup>2</sup> de prairie mésophile (terrain d'appoint enherbé utilisé pour diverses activités sportives et culturelles)
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se positionne hors zone inondable, hors zone de remontée de nappes, hors zone avec mouvements de terrain (cf. annexe). Il se positionne en zone sismique modéré et est sujet à un aléa modéré à faible vis-à-vis du retrait-gonflements des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer du trafic en lien avec les activités prévues sur site : entraînement de foot, rencontres interclubs, etc... Ce sont des flux déjà partiellement existants dans le secteur sachant que les terrains de foot existants se situent au nord immédiat du projet. A noter que la zone de stationnement de l'espace René Cassin sera mutualisée avec le projet (pas de nouveau parking créé).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra être source de bruit sachant qu'il engendre des activités extérieures (entraînements, matchs,...)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un éclairage du terrain est prévu pour les entraînements et les matchs en fin de journée
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source d'eaux usées du fait des installations sanitaires prévues au niveau des vestiaires et du club-house.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de déchets ménagers.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet impacte 52ml d'un massif ornemental sur talus bâché composé d'essences principalement horticoles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà et restera après aménagement utilisé dans le cadre d'activités sportives.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :







## 7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Sachant que la construction du terrain de foot n'est pas soumise à procédure d'urbanisme ; que le zonage du PLUm de Nantes Métropole permet ce type d'opération, que l'espace est actuellement déjà utilisé et partiellement aménagé (terrain de tennis, terrain de football enherbé, terrain d'entraînement de football d'appoint); que le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection ou d'inventaires réglementaire (Natura 2000, ZNIEFF, ...); que le projet est implanté dans l'enveloppe urbaine de la commune ; que les impacts du projet sur les zones humides ont été réduits (295m<sup>2</sup> impactés), qu'une la démarche "ERC" (Éviter/Réduire/Compenser) a été suivie pour retenir l'implantation du projet le moins impactante pour l'environnement, il nous semble que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Se rattachant à la partie 5 : Annexe 6 : Périmètres de protection et inventaires à proximité du site Annexe 7 : Carte de bruit - Le Pellerin	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 8 : Risques à l'échelle du site Annexe 9 : Investigations zones humides réalisées sur le terrain d'appoint (OGE, avril 2023) Annexe 10 : Autres alternatives d'implantation non retenues	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BRELLAUD de LAUJARDIERE

Prénom FRANÇOIS

Qualité du signataire MAIRE

A LE PELLERIN

Fait le 16/04/2024



Signature du (des) demandeur(s)

